

DEMANDE DE DÉROGATION A LA DESTRUCTION D'ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S) ET/OU DE LEURS HABITATS	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier : n°(MEDDE-ONAGRE) :	2024-10-21x-01474
Dénomination du projet :	Suivi par CMR des serpents sur la RNN de Moëze-Oléron
Préfet(s) compétent(s) :	Charente-Maritime (17)
Bénéficiaire(s) :	Gestionnaire de la réserve (LPO), Adrien Chaigne
Date de transmission du dossier au CSRPN :	18/10/2024

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p>Le CSRPN a analysé la demande de dérogation présentée par Adrien Chaigne, conservateur de la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron, pour des Captures-Marquages-Recaptures de reptiles (Couleuvres vipérine, verte et jaune et helvétique) et les différentes pièces afférentes.</p> <p>Ce programme fait suite à un arrêté préfectoral accordé pour la période 2018-2022 sur le même sujet dont il est demandé le renouvellement.</p> <p>Ce programme de suivi des reptiles de la RNN est encadré par le CNRS-CEBC de Chizé et se fait en conformité avec le plan de gestion de la RNN de Moëze-Oléron 2018-2027.</p> <p>Il vise à étudier l'évolution des populations des 3 espèces sus-visées et mesurer l'impact des submersions marines sur la survie des reptiles considérés.</p> <p>Au vu des éléments fournis et des garanties que présente le demandeur dans cette CMR, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde un avis favorable.</p>

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Conditions :	
Fait le :	18/12/2024
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A	
	